



**Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 24 septembre 2021
Par vidéoconférence Zoom**

PROCÈS-VERBAL

Présents : G. Phillips (président), J. Akins, C. Awada, J. Brulotte, S. Crawford, H. Delnick, P. Ives, J. King, R. Kossick, J. Lafontaine, C. Lonmo, K. Mansfield, D. Monafu, A. Nemec, A. Okladov, A. Picotte, S. Rehman, A. Trau, E. Tremblay, M. Collins

Personnel : J. Courty, A. Lizotte, J. George, K. Thériault, J. Ouellette

Absents : N. Bois, M. English, G. Kopytko

1. Ouverture de la séance

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 5 et confirme que le quorum est atteint.

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. A. Lizotte est désignée en tant que personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion, et les préoccupations doivent lui être communiquées par courriel.*

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN (24 septembre 2021)

Aucun ajout n'est demandé.

Résolution visant l'adoption de l'ordre du jour de la réunion tel qu'il est présenté.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

**Abstention (1)
l'unanimité**

Vote à main levée : Résolution adoptée à

1.3 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (25 juin 2021)

Les modifications suivantes sont demandées :

- Au point 4.9, Approbation des membres de l'équipe de négociation collective EC, le mot « équipe » sera remplacé par « comité » dans tout le paragraphe.
- À la page 8, à la ligne commençant par « Appuyée par », le nom de Peter Ives est mal orthographié et sera corrigé en conséquence.
- À la page 9, au paragraphe 1, la résidence géographique n'était pas inscrite dans le sondage Doodle, comme l'indique le procès-verbal, omission qui a été reconnue. De plus, la réunion de lancement du Comité de négociation collective (CNC) EC ne prévoyait pas de suppléant, contrairement à ce qui avait été convenu.

Mesure de suivi : Le rapporteur écoutera de nouveau l'enregistrement de la réunion du CEN du 25 juin pour confirmer la validité de la section en question du procès-verbal, particulièrement en ce qui concerne la déclaration d'A. Lizotte selon laquelle des suppléants seraient prévus pour la réunion de lancement du CNC EC.

- Conformément aux Règles de l'ordre de Bourinot, il est demandé de ne pas utiliser le terme « modification hostile » à la page 8 du procès-verbal et de simplement utiliser « modification ».
- Le procès-verbal indiquera que Dan Monafu était parmi les personnes présentes à la dernière réunion du CEN.
- Au point 4.9 de l'ordre du jour, il faudra lire « alinéa 7.1.1 des Règlements », plutôt qu'« alinéa 7.7.1 des Règlements. »

**L'approbation du procès-verbal de la réunion du CEN du 25 juin 2021 sera reportée au mois prochain.*

1.4 Examen et approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CEN (2 septembre 2021)

Au point 3a, « Approbation de l'exposé de position (*utilisation d'une politique de vaccination obligatoire par l'employeur*) », on demande de supprimer les mots « même de manière informelle » pour les remplacer par « dans le cas où un employé doit brièvement retourner au travail ou se réunir avec d'autres employés du gouvernement ».

Résolution visant l'adoption du procès-verbal modifié de la réunion extraordinaire du CEN du 2 septembre 2021.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : A. Nemec

Abstentions (5)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

2. Points de discussion

a) Représentation des membres et nombre de griefs en instance. Pour donner suite à la demande d'ajouter la « représentation des membres » à titre de point standard à l'ordre du jour du CEN, le président demande des recommandations sur le type de renseignements que le CEN envisage. Depuis la journée de réflexion du CEN, on a établi les coûts du portail de gestion des dossiers, de même qu'un échéancier pour l'achèvement du projet. Il faut plus de temps pour produire des rapports de ce type (vers janvier) afin de réunir les renseignements pertinents. Le bureau national est en voie de communiquer avec d'autres syndicats afin de connaître leur stratégie utilisée pour gérer leur système de gestion des dossiers. Un contrat avec Endeavour Solutions sera négocié et réalisé selon une approche en plusieurs étapes, l'étape finale étant axée sur l'intégration des dossiers actifs dans le portail. Des mises à jour générales sur les tendances générales seront communiquées au CEN à la prochaine réunion, en attendant un rapport plus détaillé en janvier.

Commentaires : Visant à mieux comprendre les problèmes auxquels les membres doivent faire face, les commentaires du CEN ont montré la nécessité de connaître le nombre total de griefs en instance que les agents de relations de travail (ART) traitent chaque mois et d'examiner en profondeur chaque dossier; l'échéance des griefs; les problèmes en milieu de travail et une mise à jour de leur état; les moments et les délais de traitement des dossiers (même s'ils varient et ne sont pas corrélés avec le travail des ART); le nombre de dossiers réglés; le nombre de dossiers ayant donné lieu à un grief; le nombre de dossiers réglés par mois; le rapport sur les commentaires des membres de l'ACEP sur la représentation; le sondage d'opinion sur les représentations libérales; les données pouvant faire l'objet d'un suivi (p. ex. les nouveaux dossiers en instance et réglés); le format de tableau montrant le nombre de griefs répartis par type (p. ex. les différends touchant les congés annuels); et l'aperçu mensuel assorti des tendances annuelles.

Mesures de suivi : J. Ouellette préparera les documents pour la prochaine réunion du CEN. De plus, il tentera d'évaluer la raison pour laquelle certains dossiers stagnent, ainsi que la source de l'augmentation des nouveaux dossiers afin de cerner les enjeux sous-jacents et fera ensuite rapport au CEN.

b) Alinéa 7.1.1 des Règlements – Discussion sur l'intention du CEN lorsqu'il a prévu des suppléants au CNC EC. On présente le contexte dans lequel il a été question à la réunion du CEN du 25 juin de prévoir des suppléants au CNC EC. Pendant ce temps, le président résume ce qui a mené à la composition choisie pour tenter de déterminer le rôle du suppléant au Comité. Si le paragraphe 7.1 des Règlements mentionne le recours à un suppléant, ce qui s'applique strictement à l'alinéa 7.2.4 des Règlements en ce qui concerne l'équipe de négociation collective EC, il ne s'applique pas à la composition du Comité. À ce titre, le président sollicite des commentaires sur l'intention des membres du CEN de nommer deux suppléants; sur la question de savoir si ces derniers deviendraient des membres à part entière du CNC EC; et, enfin, sur la différence entre

un membre et un suppléant ainsi que sur la question de savoir s'ils agissent à titre de remplaçant.

On rappelle que la raison pour laquelle des membres du CEN ont été choisis comme suppléant est leur connaissance du processus de négociation, en plus du fait qu'ils reçoivent des mises à jour régulières aux réunions du CEN, ce qui facilite la transition si un suppléant est nécessaire. Permettre la pleine participation de deux suppléants au CNC EC entraînerait des coûts supplémentaires, d'où la raison de maintenir le nombre de membres du CNC EC à 18. En outre, établir deux suppléants exige une modification des Règlements, qui définissent clairement ce qui constitue un suppléant et sa participation aux réunions du CNC EC.

Points de discussion

- Plusieurs membres du CEN reconnaissent qu'il y a un avantage à ce que des membres du CEN fassent partie du CNC EC dans le but d'être bien informé de toutes les communications liées au CNC EC au cas où il serait nécessaire que des suppléants assument le rôle de membre, en plus du grand intérêt suscité par cette ronde.
- On met en garde les membres du CEN contre la perception de traitement préférentiel.
- Un commentaire est soulevé à savoir que, au moment de la nomination d'un président, le CNC EC peut décider de la façon dont il souhaite procéder en ce qui concerne la participation de suppléants aux réunions.
- Si la plupart des membres du CEN s'opposent à l'idée que l'ACEP assume les frais de déplacement et d'hébergement des suppléants afin de réduire au minimum les coûts, on suggère d'envisager le remboursement du salaire pour la participation virtuelle. En réponse, comme il est prévu dans les Statuts, il est confirmé que le président du CNC EC est le négociateur en chef (président), qui a délégué ce pouvoir à A. Lizotte. Si l'on envisage des suppléants, le CEN devrait reconsidérer également l'idée de permettre aux membres à titre personnel d'agir comme suppléant.
- Un membre du CEN se dit déçu, du point de vue de la représentation géographique, de ne pas avoir présélectionné un candidat du Canada atlantique lors du processus de composition du CNC EC, comme il a été demandé précédemment.
- Pour certains membres du CEN, il était entendu que les suppléants agiraient comme observateurs, plutôt que comme participants sans droit de vote, avant qu'ils agissent à titre de mandataire d'un membre actif. En revanche, d'autres membres du CEN se souvenaient que, si un membre devait quitter le CNC EC, les membres du CEN choisis comme suppléants exerceraient la fonction de remplaçant, au lieu de se reporter à la liste originale.

Résolution visant à ce que des suppléants soient prévus de manière virtuelle à toutes les réunions et reçoivent les communications du CNC EC à titre d'observateur, à moins qu'ils soient tenus de faire fonction de membre.

Proposée par : P. Ives

Appuyée par : D. Monafu

Discussion : On fait remarquer que l'approbation de cette résolution va à l'encontre du raisonnement de restreindre les suppléants aux membres du CEN.

Pour (10), Contre (7), Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée

À l'avenir, les deux suppléants seront invités aux réunions du CNC EC pour y assister de manière virtuelle et recevront toutes les communications du Comité.

c) Mises à jour sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et examen complet des Statuts et des Règlements et de la rémunération du président. On demande au CEN de donner des directives sur la création d'un comité spécial chargé de cerner et de traiter les questions relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion afin que le Comité des statuts et règlements applique les changements nécessaires des Statuts et des Règlements. En ce qui a trait à la rémunération du président, le CEN approuve la modification des Statuts. La prochaine étape consiste à veiller à ce que le processus soit décrit dans les Règlements, sous réserve de l'approbation des membres du changement des Statuts à la prochaine assemblée générale annuelle (AGA). S'il est approuvé, le Comité des statuts et règlements, en consultation avec le Comité des ressources humaines et le Comité des finances, ira de l'avant avec la rédaction des règlements qui définiront le processus à suivre aux fins d'examen ultérieur par le CEN et d'approbation finale à l'AGA de 2022 pour ratification par les membres.

Mesure de suivi : À titre de point de référence pour le CEN, on demandera au bureau national de transmettre une liste de tous les comités ainsi que leur composition.

PAUSE-SANTÉ

d) Point sur la révision complète des Statuts et des Règlements. Le Comité des statuts et règlements a récemment établi que, bien qu'il s'agisse d'une idée louable envisagée par le CEN, le manque de ressources empêche à l'heure actuelle d'entreprendre une révision approfondie et systématique des Statuts et des Règlements, vu les activités de négociation en cours, qui exigent beaucoup de temps.

Commentaire : En réponse à la recommandation d'adopter une approche différente par rapport à une réécriture technique et de considérer plutôt un processus permettant la tenue de séances virtuelles de participation en consultation avec les membres, le Comité des statuts et règlements a dit envisager cette possibilité à l'avenir. Dans la situation actuelle, l'option la plus viable consiste à adopter une approche graduelle en mettant l'accent sur les lacunes que comportent les Statuts ou les Règlements, qui requièrent une attention immédiate et qui doivent être portées à l'attention du CEN.

Une fois que les membres du personnel seront disponibles, une approche plus globale pourra être adoptée.

e) Personne-ressource du CEN et communications. Ce point à l'ordre du jour découle d'un manque d'outils de communication permettant la collaboration entre les membres du CEN et les membres de comité. Au cours de la formation sur la gouvernance, il a fortement été suggéré aux membres du CEN d'acquérir une meilleure compréhension du niveau de soutien requis avant de présenter une résolution. De plus, il a été jugé opportun de mettre en place une plateforme ouverte qui améliorera la communication. Par conséquent, il a été recommandé d'envisager la création d'un courriel réservé aux membres à titre personnel pour qu'ils puissent joindre les membres du CEN, en plus d'une plateforme Microsoft Teams pour l'échange d'information et d'idées, en vue de créer un milieu de travail plus efficace et productif, ainsi que par souci de transparence.

Il est résolu que le bureau national établisse d'ici novembre 2021 une plateforme ouverte (Microsoft Teams, Slack ou autre) qui permet de joindre les membres du CEN et de tenir librement des conversations entre les réunions officielles du CEN.

Proposée par : S. Crawford

Appuyée par : E. Tremblay

Discussion : Les membres du CEN discutent des avantages et des inconvénients de la résolution. Il est affirmé que l'approbation de la résolution pourrait retarder le travail lié au système de gestion des dossiers, en plus d'augmenter la charge de travail, compte tenu de capacités limitées. On confirme par ailleurs que l'Association a la capacité de créer une adresse électronique exclusivement pour les activités du CEN. Plusieurs membres du CEN mentionnent le problème que le courriel puisse être utilisé inutilement en copie conforme dans certains envois. On suggère de parvenir à une compréhension commune de la définition de « transparence » et des limites qui s'y rapportent afin d'établir une justification appropriée. Les membres du CEN sont d'avis de ne pas alourdir la charge de travail et d'envisager plutôt d'adopter une autre plateforme comme Slack.

On propose une modification de la résolution afin de tenir compte du fait que les membres du CEN recevront de recevoir une copie des courriels en question, voire une copie conforme invisible, si cela est préférable. La modification est acceptée. La résolution modifiée est maintenant ainsi rédigée : « Il est résolu que le CEN établisse une plateforme ouverte (Teams, Slack ou autre) qui permet de joindre les membres du CEN et de tenir librement des conversations entre les réunions officielles du CEN. Il est en outre résolu que les communications futures du CEN comprennent l'adresse électronique des membres du CEN qui choisissent de la communiquer. »

Certains membres du CEN sont en faveur de créer un courriel de l'ACEP afin de permettre aux membres de l'Association de communiquer avec eux, mais d'autres s'opposent à l'idée, compte tenu principalement des coûts connexes et de la protection

des renseignements personnels : les courriels et le domaine « @cape » deviendraient la propriété intellectuelle de l'Association et toute personne autorisée pourrait donc consulter les courriels. Le directeur général confirme qu'il faut obtenir le consentement avant d'accéder à des données ou des renseignements personnels.

Mesure de suivi : On recommande de parvenir à un consensus sur les règles de participation pendant l'utilisation de la plateforme.

Voici la résolution résultante :

Il est résolu que le CEN établisse une plateforme ouverte (Teams, Slack ou autre) qui permet de joindre les membres du CEN et de tenir librement des conversations entre les réunions officielles du CEN. Il est en outre résolu que les communications futures du CEN comprennent l'adresse électronique des membres du CEN qui choisissent de la communiquer.

Pour (10), Contre (2), Abstentions (5) Vote à main levée : Résolution adoptée

Prochaines étapes : On demande aux membres du CEN d'informer J. Courty de leur préférence pour recevoir les courriels en copie conforme ou en copie conforme invisible. Le bureau national explorera des options comme Microsoft Teams ou Slack.

3. Mesures de suivi

Voici l'état des mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN.

- a) Programme de bourses d'études de l'ACEP. On a demandé au Comité des statuts et règlements d'examiner la question plus à fond et de présenter en septembre une proposition au CEN pour approbation : **Terminé.**
- b) Fin du report des congés annuels. Le bureau national rédigera un communiqué à l'intention des membres pour dissiper toute confusion liée à l'encaissement des congés annuels : **En cours. À l'heure actuelle, le Secrétariat du Conseil du Trésor interdit cette pratique, mais il y a des indices selon lesquelles cette politique pourrait changer. Il est donc prématuré de publier un communiqué.**
- c) Comités et rapports. Les présidents de comité et le personnel du bureau national fourniront leur rapport écrit : **Terminé.**
- d) Rémunération du président. A. Lizotte cherchera à déterminer quel comité a compétence ou est le plus approprié (Comité des statuts et règlements ou Comité des ressources humaines) pour examiner la rémunération du président : **Terminé. Selon les Statuts, les Règlements ainsi que le mandat des deux comités, le comité responsable de la modification du processus actuel dans les Statuts et les Règlements est le Comité des statuts et règlements. Le rôle du Comité des ressources humaines est de travailler dans les limites des Statuts et des Règlements. Le rôle du Comité des ressources humaines sera défini une fois qu'une modification des Statuts aura été approuvée.**
- e) CNC EC. Envoyer un sondage Doodle à certains membres du CEN pour siéger au Comité et à ceux qui agiront comme suppléants : **Terminé. Le président présente**

ses excuses de ne pas avoir tenu compte de la représentation géographique, conformément au procès-verbal du 25 juin 2021.

- f)** Campagne de dépistage et vaccination. Le bureau national approfondira la question et fera rapport au CEN une fois qu'une stratégie aura été déterminée : **Terminé.**
- g)** Qualifications des candidats à la présidence. Examiner les recommandations du CEN et y donner suite : **Terminé.**

PAUSE-DÎNER

**L'ordre du jour est remanié de façon à respecter l'horaire de l'invité, Darren Fleming, de Real Strategy.*

6.4 Locaux à bureaux. Le PDG de Real Strategy, Darren Fleming, fait le point sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion du CEN au sujet de l'absorption nette, des livraisons et des postes vacants, pour lesquels existe une liste préliminaire de présélection. À l'heure actuelle, la possibilité de réutiliser les améliorations apportées au 100, rue Queen est jugée limitée. Vu la croissance prévue du personnel de l'ACEP, la capacité de 16 000 à 18 000 pieds carrés de la Place de Ville ne peut plus répondre aux besoins de l'Association. Tout au long des négociations avec le propriétaire actuel, les tarifs proposés pour rester à la rue Queen étaient très élevés et auraient entraîné des coûts beaucoup plus élevés à long terme, ce qui a contribué au rejet de cette option. Le taux de location de Place Minto était aussi assez élevé. La liste a été réduite à Constitution Square.

La prochaine étape consiste à présenter une offre de location de locaux à Constitution Square, à réviser le plan d'aménagement pour tenir compte de la croissance et à effectuer une estimation de type D en vue de la construction. Une certaine allocation pour améliorations a été affectée aux travaux de construction. Il sera possible de réduire davantage le taux de location de base, qui est le plus bas offert, compte tenu d'un engagement verbal à négocier en utilisant une partie de l'allocation accrue pour améliorations. Une réponse est attendue d'ici mercredi prochain. Le fonds de réserve est suffisant pour couvrir les coûts de construction. Du point de vue des économies d'ensemble, le coût d'occupation annuel moyen pour demeurer à l'adresse actuelle (y compris les coûts de construction) est 1 M\$ par année. Louer 18 000 pieds carrés à Constitution Square sur 10 ans entraîne un coût inférieur de 10 %, ce qui revient à plus d'espace pour moins d'argent. On demandera au CEN de ratifier l'accord conditionnel, et une proposition sera élaborée aux fins d'examen et d'approbation finale à la réunion d'octobre.

Discussion : On confirme que l'ACEP aura accès à tout l'étage de Constitution Square. Une fois le nouvel aménagement des locaux terminé au milieu de l'année prochaine, il est possible que le propriétaire actuel soit disposé à négocier une réduction de loyer pour le reste du contrat, pendant que l'Association continue de payer le loyer s'il a besoin d'accéder à l'étage. Par ailleurs, une fois que l'entente aura été confirmée, l'Association demandera un sous-bail, mais cela reste à voir. Le bureau national est en voie de vendre du mobilier. Une offre a été reçue pour certains articles, notamment la table de la salle de

conférence (d'une valeur approximative de 40 000 \$). Une analyse coûts-avantages de son retrait, de sa vente et de son remplacement est en cours. Après négociation des dispositions détaillées, le Comité des locaux se réunira, et le Syndicat des employés de l'Alliance sera consulté conformément à la convention collective. Le nouveau bail sera présenté au CEN pour approbation finale en octobre.

4. Points de décision

4.1 Approbation du budget

Le CEN approuve le projet de budget, à l'exception de l'augmentation des cotisations, qui a été modifié par la suite de façon à réduire les revenus en supprimant l'augmentation des cotisations de 2 \$ et à inclure les dépenses associées à la journée de réflexion du CEN. Le président résume les principaux points qui sont ressortis de la journée de réflexion du CEN de la semaine dernière à la suite des recommandations que les membres ont formulées. L'équipe de direction s'est réunie afin de se pencher en particulier sur le thème récurrent de l'amélioration des services de représentation des membres, en plus de tenir des discussions sur la bonification du soutien et de la formation offerts aux dirigeants de section locale et sur le fait que l'ACEP ne répond pas toujours aux appels.

Le CEN avait déjà approuvé un poste d'avocat débutant d'une durée de six mois pour aider A. Lizotte dans le travail lié aux Statuts et aux Règlements, aux questions juridiques touchant le personnel et la représentation des membres. Le poste n'a pas encore été pourvu. La création d'un poste de réviseur-traducteur à temps partiel a également été approuvée pour aider l'équipe des Communications, mais le poste n'a pas encore été pourvu. Afin de donner suite aux recommandations proposées, l'équipe de la haute direction a rédigé un « rapport de suivi de la journée de réflexion du CEN » et a examiné chaque suggestion soulevée. En conséquence, un document d'analyse des coûts a été élaboré pour examen par le CEN. Les postes proposés sont les suivants :

- quatre nouveaux ART, dont deux à temps partiel dans un rôle de soutien à l'agent de formation pour accroître la formation afin d'appuyer les sections locales et le personnel;
- une provision a été affectée afin de créer un poste d'ART débutant, qui sera chargé de traiter les demandes plus simples reçues;
- deux adjoints administratifs de niveau 1, qui seront chargés de répondre à tous les appels téléphoniques et d'aiguiller les membres vers leur ART respectif dans les 48 heures;
- embauche d'un avocat permanent;
- embauche d'un réviseur-traducteur permanent à temps plein;
- embauche d'un agent des RH.

La décision est de maintenir le statu quo ou d'aller de l'avant avec la proposition. Afin de donner suite à toutes les recommandations et de répondre à tous les besoins que les membres du CEN ont présentés lors de la journée de réflexion, une augmentation des cotisations est justifiée, car ces initiatives ne peuvent être réalisées avec les revenus actuels.

Points de discussion

- Dans l'ensemble, la rapidité avec laquelle le document a été fourni a été très bien accueillie, compte tenu du niveau de détail décrit.
- Un membre du CEN recommande d'envisager de restreindre le nombre de postes à un poste d'adjoint administratif.
- Toute augmentation des cotisations est légitime et crédible lorsqu'elle est justifiée comme étant avantageuse pour les membres.
- En réaction à la justification d'augmenter les revenus à la suite des règlements des employés, il est confirmé qu'il n'y aura aucun coût récurrent, mais que les coûts sont engagés uniquement pour l'exercice en cours, car les litiges en question ont maintenant été réglés. On suggère fortement de tirer des leçons des erreurs du passé et d'assurer la mise en place de meilleurs contrats.
- Sur le plan des activités, on recommande de tenir des discussions élargies sur l'examen des processus internes qui peuvent être améliorés, en plus d'accumuler des ressources afin de découvrir les lacunes existantes et les problèmes auxquels les membres doivent faire face au chapitre de la représentation.

PAUSE-SANTÉ

Assemblée générale concernant le budget (AGB). La récente AGB a donné lieu à un faible taux de participation, une quarantaine de membres y ayant assisté. Un membre a présenté une résolution visant à séparer le salaire et les avantages sociaux du président en des postes budgétaires. Il y a eu huit voix pour la résolution, six voix contre et quatre abstentions. Dans son préambule, le président a dit se sentir harcelé au sujet des demandes de renseignements continuelles de l'Association concernant son contrat de travail, qui a déjà fait l'objet d'innombrables discussions dans le passé. De plus, tenter délibérément et sciemment de rompre un contrat de travail est contraire à la culture syndicale. Cette idée est offensante et continue de causer dommage à autrui.

La discussion se poursuit à huis clos.

Résolution visant à inclure dans le budget une note expliquant que le président est payé en vertu de l'article 36 des Statuts, au niveau EX-2, et qu'il reçoit également des avantages sociaux proportionnels à ceux du personnel de l'ACEP.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : A. Picotte

Pour (9), Contre (5), Abstentions (4)

Vote à main levée : Résolution adoptée

4.2 Augmentation des cotisations des membres

Ce point à l'ordre du jour visait à présenter une proposition de cotisation des membres de 10 \$ par mois. L'augmentation du nombre des postes proposés correspond à la croissance du nombre de membres. Les cotisations syndicales de l'Association sont demeurées stables,

à 48 \$, depuis 2014. Si l'on tient compte de l'inflation, cela représente environ 7 \$ au cours des 7 dernières années. L'augmentation se traduirait à l'avenir par une somme de 1,6 M\$, compte tenu de l'analyse élaborée des coûts. L'augmentation de 3 \$ vise à couvrir les dépenses du personnel dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'à prévoir une marge de manœuvre supplémentaire pour tenir compte des fluctuations du nombre de membres et éviter le déficit budgétaire. L'augmentation à 10 \$ est fondée sur les sommes estimées requises pour financer les postes décrits dans la proposition, conformément aux suggestions du CEN à la journée de réflexion. L'augmentation serait permanente, en conjonction avec les augmentations prévues dans la convention collective EC. Les cotisations passeraient donc de 48 \$ par mois à 58 \$ par mois.

Résolution visant à ce que le CEN approuve une augmentation des cotisations des membres de dix (10) \$ par mois pour toutes les unités de négociation, afin de financer les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées aux projets de services aux membres présentés par le directeur général; et soumette la question à un vote des membres de l'ACEP.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Picotte

**Sur demande, il est confirmé que la résolution n'est pas considérée comme étant une résolution visant à réexaminer la résolution précédente d'augmentation de 2 \$, mais qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle résolution.*

Résolution visant à contester la décision du président.

Proposée par : E. Tremblay

Pour (2), Contre (7), Abstentions (6) Vote à main levée : Résolution rejetée

Discussion (suite) : Il est confirmé que le Comité des finances a recommandé l'augmentation de 10 \$ le 14 septembre 2021. Plusieurs membres du CEN estiment que cette augmentation prenant en compte l'inflation est excessive et peu susceptible d'être approuvée par les membres, car elle correspond à une hausse de 20 %, d'où la nécessité de lier cette proposition à une analyse exhaustive à laquelle les membres peuvent se référer. Le travail sur une campagne de communication est en cours. On demande aux membres du CEN de se porter volontaire s'ils souhaitent aider l'équipe des Communications.

Résultat de la résolution initiale :

Pour (10), Contre (6), Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée

Résolution visant à accepter les nouvelles dépenses proposées par l'équipe de direction et intitulées « suivi de la journée de réflexion du CEN », sous réserve de l'approbation par les membres de l'augmentation des cotisations de 10 \$.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : C. Awada

Discussion : On recommande d'aller de l'avant uniquement avec les postes déjà approuvés, car cela ne nécessiterait pas d'augmentation des cotisations. Il ne serait pas prudent d'aller

de l'avant avec la création des postes supplémentaires. Les hypothèses présentées pourraient donc nécessiter des modifications parce que les montants pourraient être trop élevés pour 2021. Il faudra donc mettre en évidence les calculs utilisés au moment de soumettre les documents définitifs. Si la résolution est adoptée, le directeur général s'efforcera d'établir les coûts totaux sur une base de cinq mois à compter de décembre. Il est confirmé que l'augmentation des cotisations n'entrera pas en vigueur avant mars 2022. Le budget révisé sera présenté aux membres.

Pour (9), Contre (3), Abstentions (2) *Vote à main levée : Résolution adoptée*

Mesure de suivi : Le directeur général calculera les coûts associés aux postes.

4.3 Programme de bourses d'études de l'ACEP. Les modifications proposées des Règlements ont déjà été communiquées aux membres du CEN pour examen et de façon à préciser les grandes lignes d'un nouveau règlement visant à financer le programme de bourses d'études de l'ACEP. Les détails du programme seront décrits dans une politique, laquelle présentera des suggestions en ce qui a trait notamment au nombre d'étudiants et aux modalités du programme.

Résolution visant à approuver les modifications proposées des Règlements afin de prévoir la création du programme modifié de bourses d'études de l'ACEP.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : J. Lafontaine

Discussion : On recommande de modifier le paragraphe 16.1 des Règlements de façon à ce qu'il soit écrit que l'ACEP « peut offrir », plutôt qu'« offrira », des bourses d'études postsecondaires dans le cadre d'un programme de bourses d'études, au cas où cela ne serait pas possible à un moment donné, allégeant ainsi tout engagement. La modification est acceptée (prise en compte dans la résolution). Bien que le Règlement ne précise pas de versement maximal (plafond) annuel, le montant ne doit pas dépasser un demi pour cent (0,5 %) des cotisations annuelles de l'année précédente. La décision revient au CEN.

Pour : (11), Contre (1), Abstentions (3) *Vote à main levée : Résolution adoptée*

Mesure de suivi : On demandera au Comité des statuts et règlements d'examiner plus en détail la politique afin de mettre en œuvre le programme de bourses d'études et, en octobre, de faire rapport et de présenter une proposition au CEN pour examen et approbation.

4.4 Approbation des membres du Comité de négociation collective BdP
Stephanie Feldman, Andrej Litvinenko, Gabrielle de Billy Brown et Geneviève Gosselin ont proposé leur candidature pour siéger au CNC BdP. Les noms de seulement quatre bénévoles ont été reçus, de sorte qu'une recommandation est formulée pour accepter tous les candidats. L'approbation du CEN pourra être demandée ultérieurement en ce qui concerne un cinquième membre.

Résolution visant à approuver la liste des quatre personnes qui siégeront au CNC BdP.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : H. Delnick

Discussion : Membre du personnel du bureau national, C. Awada s'est porté volontaire pour siéger au Comité de négociation. Il est dit que, selon les Statuts et les Règlements, seuls les membres BdP sont admissibles, ce qui empêche les membres du CEN de faire partie du Comité de négociation s'ils ne sont pas membres de l'unité de négociation. Cependant, il est soutenu que C. Awada peut être membre du CNC BdP en sa qualité de vice-président EC et BdP. On fait remarquer que, lorsque le Comité de négociation passe à moins de 50 %, le CEN peut nommer un membre BdP au CEN en attendant l'élection par acclamation à l'AGA de novembre.

Abstention (1)
l'unanimité

Vote à main levée : Résolution adoptée à

Mesure de suivi : A. Lizotte examinera plus à fond l'admissibilité de C. Awada à un siège au CNC BdP.

4.5 Approbation du mandat du sous-comité des scrutins. Le mandat du sous-comité consiste principalement à examiner la question de la faible participation électorale au sein de l'Association; à faire des recommandations au CEN; à fournir une orientation sur la mise en œuvre d'activités et de ressources conçues pour accroître les efforts visant à augmenter le nombre de membres votants de l'Association; et à examiner les types de mode de scrutin afin de proposer de nouvelles méthodes, comme le scrutin préférentiel et les seuils de vote pour des types de scrutin précis.

Résolution visant à approuver le mandat du sous-comité des scrutins.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : H. Delnick

Pour (12), Abstentions (2)
l'unanimité

Vote à main levée : Résolution adoptée à

Prochaine étape : On demande aux membres du CEN intéressés d'informer le président de leur intention de siéger au sous-comité des scrutins.

4.6 Exposé de position (vaccination obligatoire) L'exposé de position a été révisé en conséquence. Aucune question ni préoccupation n'est soulevée.

Résolution visant à appuyer l'exposé de position sur la vaccination obligatoire.

Pour (13), Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

Vote à main levée :

5. Rapports

5.1 Rapport du président. Une journée de réflexion du CEN a eu lieu la semaine dernière, en plus de l'AGB. Le CEN a été informé de l'intention du président de prendre quelques jours de congé la semaine prochaine, période durant laquelle C. Awada assurera la présidence.

5.2 Rapport du directeur général. Le nouvel ART François Paradis est entré en fonction le 20 septembre, et une autre ART (Marie-Claude Chartier) devrait faire de même lundi. Une nouvelle directrice des finances a été embauchée, et le contrat d'emploi a été signé. L'adjointe administrative nouvellement embauchée (Stéphanie Cousineau) est entrée en fonction le mois dernier.

Une séance de discussion ouverte à l'intention du personnel aura lieu le 12 octobre. La conversion du plan de classification devrait être terminée d'ici la fin de l'année.

5.3 Rapport de la conseillère principale. Le Conseil du Trésor a déclaré qu'aucun travail ne sera entrepris avant les élections concernant une politique de vaccination obligatoire, car le gouvernement doit donner des directives à ce sujet. Une fois les directives reçues, les agents négociateurs pourront s'attendre à recevoir la version préliminaire du cadre au cours des prochaines semaines, période durant laquelle l'ACEP sera appelée à fournir une rétroaction. L'exposé de position aidera à éclairer les commentaires et la position de l'Association.

Le comité de négociation sur le Régime de soins de santé de la fonction publique a tenu sa première réunion aujourd'hui. Des nouvelles de cette réunion sont prévues. En ce qui concerne les clauses de rattrapage de l'entente sur Phénix, les employés devraient s'attendre à recevoir à l'automne des paiements supplémentaires s'ils attendent toujours de l'argent. Le processus de réclamation sera accessible aux anciens employés ou aux employés retraités à compter de décembre 2021.

5.4 Rapport de la directrice, politiques et négociations. Le groupe BDPB a amorcé le processus de négociation plus tôt cet été. La première réunion avec l'employeur a eu lieu en août. Par la suite, il a été convenu de suspendre les réunions à venir avant les élections. Les élections étant maintenant terminées, trois nouvelles réunions sont prévues en octobre et en novembre.

Groupe EC : La première réunion préparatoire générale a eu lieu lundi en présence des 18 membres du Comité. La séance du matin a porté sur la formation des nouveaux membres. Celle de l'après-midi a été consacrée à la description de la façon dont l'élaboration du sondage se déroulera, suivie d'une séance de remue-ménages pour déterminer les enjeux qui pourraient survenir lors de la prochaine ronde de négociations. La prochaine étape consiste à organiser une réunion en personne en octobre ou au début de novembre dans le but de lancer le sondage en décembre.

Groupe TR : Le sondage a été diffusé et a fait l'objet d'un vote par les membres. Les dates du début des négociations avec l'employeur restent à déterminer à la suite du départ du négociateur en chef de l'employeur.

5.5 Rapport de la directrice des Communications. Le bureau national travaille à établir des liens avec le responsable élu qui sera nommé et cherchera à rétablir une relation avec le nouveau président du Conseil du Trésor, qui est actuellement inconnu.

À la suite des allégations faites à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) par certains de ses employés noirs, l'Association s'est jointe à l'Association des juristes de justice (AJJ) et à l'AFPC pour exercer des pressions sur la Commission afin qu'elle examine la question et propose des solutions. L'ACEP a signé une lettre que l'AJJ a rédigée à l'intention du Bureau du vérificateur général du Canada afin de soulever des préoccupations communes et de demander une vérification complète des pratiques d'emploi de la Commission et de son efficacité dans la lutte contre la discrimination raciale et le racisme systémique. L'ACEP travaille actuellement à son propre plan de défense d'intérêts afin de tirer parti de ses liens pour continuer d'exercer des pressions sur la CCDP.

L'équipe des communications préparera une campagne d'information décrivant la justification de l'augmentation proposée des cotisations, dans le cadre de laquelle les membres auront l'occasion de formuler des commentaires avant la tenue de l'AGA du 10 novembre et le vote du 11 novembre.

Les activités du Comité consultatif des communications du CEN reprendront sous peu. Les membres du CEN qui se sont portés volontaires recevront une invitation à la première réunion.

6. Mises à jour sur les comités

6.1 Comité des finances. Un rapport sera présenté à la prochaine réunion.

6.2 Comité des statuts et règlements. Déjà discuté.

6.3 Comité de vérification. Les états financiers mis à jour ont été reçus aujourd'hui. Une réunion du Comité de vérification est prévue sous peu.

7. Questions diverses (Sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion)

Dans le cadre des travaux du Sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, des recommandations seront formulées au CEN afin de s'assurer que des services de représentation appropriés sont fournis et que, en tant qu'employeur, les pratiques d'emploi sont inclusives et équitables. Compte tenu de l'expertise du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, l'ACEP envisage d'établir un partenariat avec le Centre par l'entremise de ses services de consultation. Une remise serait offerte sur la formation, les ateliers et l'accès à toute sa documentation. Le Sous-comité utilise son modèle et ses méthodes pour fournir de l'aide au chapitre de la discrimination systémique et influencer la façon dont la représentation sera abordée à l'avenir.

Résolution visant à autoriser l'ACEP-CAPE à devenir membre du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (coût annuel de l'adhésion : 3 000 \$).

Proposée par : J. Lafontaine

Non appuyée

Résolution visant à reporter la résolution à la prochaine réunion du CEN.

Proposée par : J. Lafontaine

Appuyée par : H. Delnick

Le proposeur de la résolution initiale retire sa résolution.

reportée

Résolution

La séance du CEN est levée à 17 h 15, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 24 septembre 2021.

APPROUVÉ par :

Président

Date